

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036886

Optique

Autres

169438

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

10937

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BERNIZZOUK SANAD

Date de naissance :

04/03/77

Adresse :

Res JAWHARA APPY
GHDAN DI

Tél. : 0610508095

Total des frais engagés : 600 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : - Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :



Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

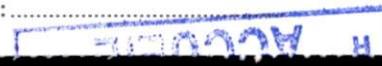
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			<i>G. Zalout</i>	Médecin Colonel Major Mohamed CHENSI Professeur de Médecine Aéronautique Spécialiste de Médecine Interne Médecin Chef du CPMPN RABAT INPE : 10106904

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Dr. BELYAMANI Khelaifia Spécialiste en Imagerie Médicale 5, Rue Socrate - Casablanca Tel: 022-3100000</i>	18/07/2013	260	600,-

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

GROUPÉ RADIOLOGIQUE DE CASABLANCA

SCANNER - IRM

- ECHOGRAPHIE
- DOPPLER - DOPPLER ENERGIE
- RADIOLOGIE DENTAIRE



- SENOLOGIE
- STEREOTAXIE MAMMAIRE
- RADIODIAGNOSTIC

Centre d'imagerie médicale

Dr. K. Belyamani

Dr. H. Bengelloun

Dr. Z. Tazi chaoui

18/07/2023

PATIENT

BERREZZOUK SANAE

MEDECIN TRAITANT

ZERRIK MERYEM

ECHOGRAPHIE ABDOMINO-PELVienne :

Foie de taille normale, de contours réguliers et d'échostructure homogène.

Vésicule biliaire normale.

Cholédoque libre non dilaté.

Pancréas, rate et reins normaux.

Vessie de bonne capacité de contours réguliers.

Absence d'anomalie utéro-annexielle.

Absence d'adénopathie à l'étage abdominal et pelvien.

Absence d'épanchement péritonéal.

Dr. BELYAMANI Khélid
Spécialiste en Imagerie Médicale
1, Rue Socrate - Casablanca
Tél : 02 239 07 01
DR. K. BELYAMANI

GROUPE RADIOLOGIQUE DE CASABLANCA

SCANNER - IRM

CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

Dr. K.BELYAMANI

Dr. Z.TAZI CHAOUI

Dr. H.BENGELLOUN

CASABLANCA LE, 18/07/2023

Reçu N° 230718006

M ou Mme : BERREZZOUK SANA

Examen(s) demandé(s) :

ECHO ABD PELVIENNE

Soit un montant total de : **600.00** DHS

Arretée le présent reçu à la somme de :

SIX CENTS DIRHAMS

Dr. BELYAMANI Khaïd
Spécialiste en Radiologie Médicale
4 Rue Socrate - Casablanca 20000
Tel. 022.39.07.01

4 Rue socrate, (Rond point Romandie) Casablanca Tel : 022 39 07 07

Fax 022 39 03 03 Patente 35806746-I.F: 01031212- W.B :0460101149923

ICE:
001664840000090

Royaume du Maroc
Forces Armées Royales
Hopital Militaire
D'instruction Mohamed V



المملكة المغربية
القوات المسلحة الملكية
المستشفى العسكري الدراسي
محمد الخامس

Rt le 12.07.2023

Médecin Colonel Major Mohamed CHEMSI
Professeur de Médecine Aéronautique
Spécialiste de Médecine Interne
Médecin Chef du CEMPN/RABAT
INPE : 101106904

Bouazzouj K
Sahar

Fam VS.

Elmo Abdessamih
+ mab.

Médecin Colonel Major Mohamed CHEMSI
Professeur de Médecine Aéronautique
Spécialiste de Médecine Interne
Médecin Chef du CEMPN/RABAT
INPE : 101106904